

**CONVENTION D'ECHANGES DE DONNEES
GEOGRAPHIQUES SOUS FORMAT NUMERIQUE**

ENTRE

MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

ET

MARSEILLE-AMENAGEMENT

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	4
Article 1 – OBJET.....	4
Article 2 – DOCUMENTS CONTRACTUELS.....	4
Article 3 – DESCRIPTION DE LA MISE A DISPOSITION DES FICHIERS.....	4
ARTICLE 4 - MODALITES D'ECHANGES.....	5
Article 5 – LIMITES DE LA MISE A DISPOSITION DES FICHIERS.....	6
ARTICLE 6 – PROPRIETE INTELLECTUELLE.....	6
ARTICLE 7 – LIMITES DES DROITS D'EXPLOITATION, DE REPRODUCTION ET DE DIFFUSION DES FICHIERS ET OBLIGATIONS :.....	6
ARTICLE 8 - CONDITIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX DONNEES CADASTRALES :	7
ARTICLE 9 – DUREE DE LA CONVENTION.....	8
ARTICLE 10 – REGLEMENT DES DIFFERENTS.....	8
ARTICLE 11 – RESILIATION.....	8
ARTICLE 12 – RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR.....	9
ARTICLE 13 – LIMITATION DE RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR.....	9
ARTICLE 14 – RESPONSABILITES DU LICENCIE.....	9
ARTICLE 15 - COORDINATION.....	10
ARTICLE 16 – CONDITIONS FINANCIERES.....	11
Annexe 1 : Données transmises par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (MPM).....	12
Annexe 2 : Données transmises par MARSEILLE-AMÉNAGEMENT.....	13
Annexe 3 : Acte d'Engagement du prestataire.....	14
Annexe 4 : Prescriptions concernant le référentiel géographique, les procédés de levés et de recollement, les nomenclatures et la structuration des données.....	15
Systèmes de référence.....	15
Systèmes de référence planimétrique.....	15
Système de référence altimétrique.....	15
Prescriptions concernant les procédés de levés, les nomenclatures et la structuration des données .	15
Nomenclature à respecter.....	16
Contraintes de saisie des objets géographiques.....	16
<i>La structuration des données topographiques de référence pour la base de données (SIG).....</i>	<i>17</i>
Correspondance entre les données topographiques du plan « «habillé » et les données topographique du plan « déshabillé » pour le 200.....	29

CONVENTION

Entre les soussignés

D'une part

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Désignée ci-après par le signe MPM

Faisant élection de domicile au Palais du Pharo – 58 Bd Charles Livon – 13007 MARSEILLE représentée par son Président Eugène CASELLI ou son représentant, habilité par délibération du Conseil de Communauté.

D'autre part

La Société d'Economie Mixte MARSEILLE AMENAGEMENT

Faisant élection de domicile, Le Louvre et Paix, 49 La Canebière, 13001 Marseille, représentée par son Président Directeur Général, Dominique VLASTO ou son représentant, Jean-Yves MIAUX, Directeur Général Adjoint, habilité par délibération du Conseil d'Administration du 21 Janvier 2013.

Il a été convenu ce qui suit,

PREAMBULE

Les données territoriales géolocalisées sont à la fois la matière première et le support des études et actions réalisées par Marseille-Aménagement dans le cadre de ses missions menées pour le compte de la Ville de Marseille et de la Communauté Urbaine Marseille-Provence-Métropole, en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire .

Cette convention définit les modalités de circulation des données entre les deux entités, afin de faciliter et de garantir la qualité des échanges.

De façon générale, dans le but de capitaliser, pérenniser et communiquer au mieux les rendus cartographiques, il est essentiel que les plus-values apportées aux données et que toutes nouvelles données géographiques produites dans le cadre des études dirigées par Marseille-Aménagement puissent être restituées dans un format compatible avec le Système d'information Géographique, et que tous les documents cartographiques soient numériques.

Article 1 – OBJET

Marseille-Aménagement souhaite disposer d'informations géographiques issues du système d'information géographique mutualisé entre MPM et la Ville de Marseille.

MPM souhaite avoir connaissance des études qui seront menées sur la base des informations géographiques mises à disposition.

L'objet de cette Convention est donc de définir :

- Les modalités d'échange des données géographiques entre MPM et Marseille-Aménagement
- Les spécifications des données échangées
- Les conditions générales d'utilisation et d'exploitation des ces mêmes fichiers.

Article 2 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels, dénommés ensemble « la convention » sont constitués de la présente convention, de ses annexes, et leurs avenants éventuels, à l'exclusion de tout autre document.

Les annexes de la présente convention font partie intégrante de celle-ci et ont la même valeur juridique que cette dernière.

Ces annexes sont :

- Annexe 1 : Les données fournies par MPM
- Annexe 2 : Les données ou études réalisées par Marseille-Aménagement
- Annexe 3 : Acte d'engagement à destination d'un prestataire ou tiers extérieur.

Article 3 – DESCRIPTION DE LA MISE A DISPOSITION DES FICHIERS

Chacun reçoit et met à disposition de l'autre partie les fichiers décrits en annexes 1 et 2

MPM mettra à disposition les fichiers désignés en annexe 1 et disponibles dans un délai de deux mois à, compter de la signature de la convention par les deux parties ainsi que toute mise à jour éventuelle sur demande par Marseille-Aménagement.

Marseille-Aménagement fournira copie des études menées sur le territoire de MPM, à partir des données transmises par MPM.

Les annexes 1 et 2 pourront être révisées en fonction des besoins.

Le Fournisseur MPM garantit que les données livrées sont conformes à celles utilisées pour ses propres besoins.

Au-delà des documents de synthèse, d'illustration, qui devront être sous forme numérique, les données échangées dans le cadre de cette convention, sont des données géographiques, rasters ou vecteurs, géo-référencées, saisies conformément aux préconisations, standards ou spécifiques, en vue d'une intégration et exploitation dans un système d'information géographique (SIG).

Le contexte légal, et particulièrement le Décret du 3 mars 2006 n°2006-272, instaure l'obligation de rattachement des données géographiques acquises par MPM, en planimétrie, au système de référence légal RGF93.

Par ailleurs, l'ensemble des données actuellement disponibles est rattaché en planimétrie à l'ancien système NTF – Lambert 3 (zone sud).

Ces données seront donc géo-référencées dans le système de référence national légal Système géodésique : RGF93 - Ellipsoïde associé : IAG GRS 1980 - Projection : CC44 ou selon le système usuel utilisé par MPM soit le Système géodésique : NTF - Ellipsoïde associé : Clarke 1880 IGN - Projection : Lambert 3 zone (zone sud).

Le système de référence altimétrique à prendre en compte dans les prestations est le Système de référence altimétrique IGN 1969.

ARTICLE 4 - MODALITES D'ECHANGES

Les données géographiques de référence, d'intérêt commun ou les données Métiers de MPM sont stockées et gérées par le Service de l'Information Géographique, au sein de la Direction des Infrastructures de MPM.

La transmission des données s'opèrera via le site ftp de MPM avec accès privilégié, selon les indications qui seront fournies à Marseille-Aménagement.

Mode dégradé : En cas de dysfonctionnement de ce mode de transmission, un mode dit 'mode dégradé' s'opèrera par enregistrement et transfert des données visées à l'annexe 1, à partir ou dans un dossier partagé sur le domaine informatique de MPM, via un site ftp avec accès privilégié, ou encore sur support numérique tel que cédérom, dévédérom, clé USB, disque dur externe, etc, de préférence au format Shape.

Ce mode de transmission sera également utilisé pour toute autre donnée géographique et/ou cartographique non modélisée ou modélisable dans le système d'information géographique communautaire.

Les données mentionnées dans l'annexe 1 seront communiquées en un seul exemplaire, à charge à l'interlocuteur Marseille-Aménagement de leur diffusion au sein de ses propres services demandeurs.

Aucune assistance technique ne sera fournie par MPM.

MPM s'engage à fournir à Marseille-Aménagement, à sa demande, une mise à jour des données sous réserve que cette mise à jour ait été réalisée.

Marseille-Aménagement s'engage à fournir, à la demande de MPM, une copie des études réalisées portant sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Article 5 – LIMITES DE LA MISE A DISPOSITION DES FICHIERS

Dans le cas où Marseille-Aménagement constaterait de possibles mises à jour de fichiers, celle-ci s'engage à informer MPM dans les meilleurs délais des modifications à apporter afin de lui permettre éventuellement de les intégrer.

La description des données et les modalités de mise à disposition figurent en annexes N°1 et N°2.

Les demandes de mises à jour de fichiers seront faites à l'initiative de Marseille-Aménagement.

Les données livrées seront accompagnées des métadonnées respectant la réglementation en vigueur (cf. directive européenne INSPIRE retranscrite en droit français par ordonnance N°2010-1232 du 21 octobre 2010 (article 1) et Guide de saisie des éléments de métadonnées INSPIRE du CNIG V1-dec2011).

ARTICLE 6 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Fournisseur MPM garantit au Licencié Marseille-Aménagement qu'il est bien titulaire des droits d'utilisation, de distribution, d'exploitation, de modification, de représentation, de reproduction des fichiers dont MPM est propriétaire.

Le Fournisseur MPM garantit au Licencié Marseille-Aménagement que si les fichiers sont une œuvre dérivée, il a respecté, respecte et respectera les droits de propriété intellectuelle de l'auteur de l'œuvre initiale.

Le Fournisseur MPM garantit au Licencié Marseille-Aménagement que les fichiers ne constituent pas une contrefaçon d'une œuvre préexistante ni une reprise frauduleuse de fichiers appartenant à autrui.

Le Fournisseur MPM garantit au Licencié Marseille-Aménagement, de façon générale, que les fichiers ainsi que leur exploitation dans le cadre de la convention ne portent pas préjudice aux droits des tiers.

La fourniture des fichiers et de la documentation ne constitue pas un transfert de propriété, total ou partiel, au profit du bénéficiaire; les droits concédés à ce dernier étant limitativement énumérés dans la présente convention.

Le Licencié s'engage à faire figurer sur tout document et/ou produit et service électronique ayant pour origine partielle les données fournies, la mention « Source des données » suivie obligatoirement de l'âge de la donnée et du nom du Fournisseur.

Parallèlement, le Licencié s'engage à s'identifier de façon systématique, lors de chaque diffusion, comme l'auteur ou le producteur du document composite, produit ou service utilisant ou établi sur la base de tout ou partie des données fournies.

ARTICLE 7 – LIMITES DES DROITS D'EXPLOITATION, DE REPRODUCTION ET DE DIFFUSION DES FICHIERS ET OBLIGATIONS :

Sauf conditions particulières énoncées à l'article suivant, le Fournisseur accorde au Licencié le droit non cessible et non transmissible d'utiliser librement les données et de les exploiter sous quelque forme que ce soit, dans les limites fixées ci-après :

Sauf conditions particulières énoncées à l'article suivant, le Licencié s'interdit toute reproduction des fichiers totale ou partielle, gratuite ou payante, sous quelque forme que ce soit, en vue de les fournir à un autre organisme public ou privé.

Est exclue de la mise à disposition, toute cession ou rediffusion à un tiers sauf accord préalable du Fournisseur.

L'utilisation des fichiers par le Licencié dans le cadre du développement de produits ou services à valeur ajoutée est interdite, sauf autorisation expresse du Fournisseur.

Le Licencié peut intégrer les données dans son propre système d'information à condition de respecter la qualité des données et en particulier l'échelle originelle des données stipulées dans la désignation des fichiers.

Le Licencié est autorisé à faire des adaptations ou modifications mineures aux fichiers dès lors que ces traitements relèvent de son activité.

Toute modification de la qualité des données est sous la responsabilité du Licencié.

Le Licencié s'engage à livrer au Fournisseur, à titre gratuit dans le cadre de l'exécution de la convention, l'ensemble des améliorations qu'il apporterait aux fichiers.

Le Licencié MPM est autorisé par le Fournisseur Marseille-Aménagement à remettre de façon temporaire les données à un prestataire extérieur pour les besoins de l'exécution d'une prestation technique que ce prestataire est chargé d'effectuer pour le compte du Licencié.

Le Licencié Marseille-Aménagement est autorisé par le Fournisseur MPM à remettre de façon temporaire les données à un prestataire extérieur pour les besoins de l'exécution d'une prestation technique que ce prestataire est chargé d'effectuer pour le compte du Licencié Marseille-Aménagement.

Dans ce cas, le Licencié doit faire signer au Prestataire un acte d'engagement conforme au modèle figurant en annexe 3 de la convention. Le Licencié a ensuite obligation de transmettre au Fournisseur une copie de cet acte d'engagement signé par le Prestataire.

La diffusion des données peut se faire sur tirages papier d'extraits de cartes, fichiers techniques, plaquette d'information, voire d'animations visuelles, à l'exclusion de toute activité lucrative ou commerciale directe ou indirecte à titre gratuit ou onéreux.

Seront considérées comme destinations professionnelles les diffusions limitées à un ou plusieurs acteurs au titre de leur activité professionnelle, et qui s'effectuent par des moyens de distribution directs et personnalisés.

La diffusion à usage professionnel s'effectue dans les conditions suivantes :

- ☞ Tirage limité,
- ☞ Au-delà de 50 exemplaires du même document, il devra comporter les mentions obligatoires :

ORIGINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE- « Date des données»

Aucune redevance n'est perçue.

ARTICLE 8 - CONDITIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX DONNEES CADASTRALES :

Le Licencié s'engage à respecter strictement le caractère de certaines données, notamment les données cadastrales fournies par MPM.

Le Licencié Marseille-Aménagement s'interdit tout traitement des données cadastrales fournies par MPM dont la finalité ne serait pas conforme à la déclaration N°1192147 du 16/09/2006 de la CNIL (article1);

Le Licencié Marseille-Aménagement s'engage à prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité ainsi que la confidentialité des données cadastrales fournies par MPM, telles qu'énoncées dans l'article 8 de la déclaration N°192147 du 16/09/2006;

Marseille-Aménagement est autorisée à transmettre les informations cadastrales à ses prestataires extérieurs dans le cadre de ses missions pour le compte de MPM, sous réserve de la signature d'un acte d'engagement entre Marseille-Aménagement et son prestataire avec copie à MPM.

Aucune redevance n'est perçue pour cet usage.

Une fois ces obligations remplies, Marseille-Aménagement décline toute responsabilité quant à l'existence de contrefaçons ou d'utilisation illicite des fichiers par ses partenaires

ARTICLE 9 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur au jour de sa notification. Elle est établie pour une durée de trois ans. Seules les annexes seront révisables.

La dénonciation du contrat devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception au moins deux mois avant l'échéance.

La fin de la convention emporte l'arrêt de la possibilité d'utiliser les droits concédés; le bénéficiaire s'engage à détruire l'intégralité des fichiers fournis ainsi que l'ensemble des données intégrées dans son système d'information.

ARTICLE 10 – REGLEMENT DES DIFFERENTS

Tous conflits portant sur l'interprétation ou sur l'exécution de la présente convention et pour lesquels une solution amiable ne peut être trouvée, seront soumis aux juridictions administratives du ressort du requérant.

ARTICLE 11 – RESILIATION

La présente convention peut être résiliée chaque année sur demande de l'une ou l'autre partie avec un préavis de trois mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de réception faisant courir le délai.

Dans le cas où une partie manquerait à exécuter une des obligations substantielles lui incombant au titre de la présente convention, l'autre partie pourra la mettre en demeure d'exécuter ses obligations dans un délai de deux mois. Passé ce délai, la convention sera considérée comme étant résiliée de plein droit.

Les partenaires s'engagent dans ce cas, à détruire les fichiers fournis ainsi que l'ensemble des données intégrées dans son système d'information.

Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable des conséquences de sa défaillance à exécuter ses obligations ou de retard mis à la survenance d'une situation de force majeure ou d'un événement qu'elle ne peut raisonnablement maîtriser tels que (sans que cette liste soit limitative) catastrophes naturelles, embargos, conflits du travail, boycotts, guerre, pénuries d'approvisionnement, retards de transport. Cette exonération de responsabilité vaudra aussi longtemps que survivra la cause exonératoire, sous réserve que la partie qui est empêchée d'exécuter ses obligations en ait informé l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception dans les meilleurs délais après la date à laquelle la survenance de la cause exonératoire est portée à sa connaissance.

Dans le cas où une situation de force majeure telle que décrite à l'alinéa précédent se prolongerait pour une période supérieure à six mois ou dans le cas où les conséquences de cette situation se prolongeraient pour une période supérieure à six mois, chaque partie pourra résilier la présente convention sous réserve d'en informer l'autre partie par écrit, sans que cette résiliation ne mette aucune responsabilité à sa charge.

La convention sera considérée comme étant résiliée de plein droit, quinze jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'issue de la période de six mois précédemment mentionnée.

Le non renouvellement ou la résiliation de la présente convention ne pourra en aucun cas donner lieu à indemnisation.

ARTICLE 12 – RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR

Le fournisseur garantit la licéité de la fourniture et de l'exploitation des données qu'il fournit, en particulier en matière de protection des personnes et de secret prévu par la loi.

Le fournisseur garantit contre toute action de tiers en revendication des droits d'exploitation concédés.

Le fournisseur a apporté tous les soins nécessaires à la constitution des fichiers objets de la présente convention. Le fournisseur certifie que les fichiers transmis sont conformes aux fichiers utilisés pour ses propres besoins dans le cadre de son système d'information. L'obligation du fournisseur est une obligation générale de moyen pour l'exécution de la convention.

ARTICLE 13 – LIMITATION DE RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR

Les données sont fournies à titre informatif et n'ont aucune valeur réglementaire.

En dépit des efforts et diligences mis en œuvre pour vérifier la fiabilité de ses fichiers, le Fournisseur n'est pas en mesure de garantir l'exactitude, la mise à jour, l'intégrité, l'exhaustivité des données, l'absence d'erreurs ou imprécisions.

Le Fournisseur ne pourra être tenu responsable des erreurs de localisation, d'identification ou d'actualisation ou des imprécisions des données.

Le Fournisseur ne garantit pas les résultats obtenus lors de la mise en œuvre des données, particulièrement lors d'une restitution.

Le Fournisseur ne peut être tenu responsable de l'usage qui sera fait des fichiers fournis, ni des dommages directs et/ou indirects qui pourraient résulter de l'utilisation des données contenues dans les fichiers ou de la méconnaissance des modalités de constitution des fichiers ou de leurs caractéristiques.

ARTICLE 14 – RESPONSABILITES DU LICENCIÉ

Le Licencié s'engage à ne pas dénaturer les données et en particulier à respecter l'échelle de constitution des données. Il s'engage à cesser d'exploiter les données s'il se rend compte qu'elles n'ont plus l'actualité suffisante pour l'exploitation prévue.

Il appartient au Licencié de s'assurer qu'il dispose de la compétence suffisante pour utiliser les données de ces fichiers.

L'utilisation des données par le bénéficiaire s'effectue sous ses seuls contrôles, direction et

responsabilité. Il s'engage à renoncer à tout recours contre le Fournisseur concernant la précision, l'intégrité ou l'actualité des données, ou pour tout défaut de compatibilité avec ses propres systèmes informatiques.

Le Licencié s'engage à signaler au Fournisseur, sans délai et par écrit, toute difficulté qu'il rencontrerait, ainsi que toute erreur, anomalie, incomplétude, obsolescence affectant les données fournies dont il a connaissance, et à cesser d'exploiter les données défectueuses.

Le licencié s'engage à prendre toutes mesures permettant d'éviter une utilisation détournée ou frauduleuse des données transmises.

ARTICLE 15 - COORDINATION

Durant les trois ans de la convention, un comité de suivi regroupe au moins une fois par an, les services SIG mutualisés de la Communauté urbaine avec la Ville de Marseille et la direction de Marseille-Aménagement.

Pour ce faire, MPM et Marseille-Aménagement désigneront chacune un ou plusieurs responsables pour suivre la mise en œuvre de la présente convention.

Le Comité de suivi aura notamment pour objet de :

- communiquer à MPM, toutes les informations de nature à améliorer la qualité des données fournies par MPM et à faciliter leur mise à jour,
- communiquer à MPM toutes les publications se référant à l'usage des données fournies.

Chacune des parties pourra demander l'organisation, en complément de la tenue du Comité de suivi, des réunions de concertation supplémentaires, afin de faciliter l'application de la présente convention, si nécessaire.

ARTICLE 16 – CONDITIONS FINANCIERES

La fourniture des données et la cession de droits sont réalisées à titre gratuit.

Fait àLe

Pour la Société d'Economie Mixte Marseille-
Aménagement

Pour la Communauté urbaine Marseille
Provence Métropole

Le Directeur Général Adjoint

Jean-Yves MIAUX

Le Président

Eugène CASELLI

Annexe 1 : Données transmises par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (MPM)

MPM s'engage, dans la limite de ses moyens humains et financiers, à mettre à disposition de la MARSEILLE-AMÉNAGEMENT, les données de référence (dont MPM est propriétaire) nécessaires au bon déroulement de ses missions décrites dans la présente annexe, dans un format SIG :

avec une fréquence de mise à jour en relation avec les producteurs de données et dans la mesure du possible au fur et à mesure des acquisitions (par exemple annuelle pour le cadastre).

- PCI Vecteur annuel et données MAJIC 3

- POS ou PLU de Marseille

- Orthophotoplans

et tout autre fichier SIG relevant de sa compétence à la demande de la MARSEILLE-AMÉNAGEMENT

.

Les données seront transmises selon les modalités prévues à l'article 4 de la convention.

Annexe 2 : Données transmises par MARSEILLE-AMÉNAGEMENT

MARSEILLE-AMÉNAGEMENT s'engage à reverser à MPM dans un format SIG compatible avec le Système d'Information Géographique Communautaire :

- Toute donnée géographique créée à partir de bases fournies par MPM,
- Les périmètres des opérations conduites par Marseille-Aménagement
- Les levés topographiques réalisés ou fait réaliser par Marseille-Aménagement selon les prescriptions contenues dans l'annexe 4
- Les recolements après travaux réalisés selon les prescriptions contenues dans l'annexe 4

MARSEILLE-AMÉNAGEMENT s'engage aussi à transmettre :

- tout résultat d'étude et d'exploitation des données fournies par MPM (tels que rapport ou publication) ainsi que toute interprétation, conclusion ou hypothèse concernant l'impact du bruit sur la santé des populations du territoire MPM,
- Toute plus-value apportée aux données fournies par MPM
- toute mise à jour réalisée sur ses données SIG dans le respect des modèles de données fournis par MPM, de façon à être intégrée dans le SIG communautaire,
- tout document cartographique relatif au territoire sur lequel MARSEILLE-AMÉNAGEMENT mène des études,
- Toute nouvelle donnée géographique produite dans le cadre des programmes d'actions portant sur le territoire communautaire,
- Toute donnée géographique relative au territoire communautaire dont dispose la MARSEILLE-AMÉNAGEMENT dans le cadre des compétences de MPM, de la Ville de Marseille et des autres Communes membres de MPM du ressort de la MARSEILLE-AMÉNAGEMENT.
- toutes métadonnées correspondantes aux données transmises dans le respect des directives, décrets et arrêtés en vigueur au fur et à mesure de leur apparition.
-

Les données seront transmises selon les modalités prévues à l'article 4 de la convention.

Annexe 3 : Acte d'Engagement du prestataire

Les fichiers d'informations géographiques ci-après :

.....
.....
.....

font l'objet d'une convention d'échange de données géographiques.

Ils sont fournis par (nom du Fournisseur conventionnel ou du propriétaire pour les données concernées par les conditions particulières) :

Au bénéfice de (nom du licencié conventionnel) :

Dans ce cadre, le Licencié met ces fichiers à la disposition du prestataire suivant :

Nom du prestataire :

Raison sociale :

Siège social :

Représenté par (nom et qualité) :

N°SIRET

Objet de la prestation :

.....
.....

Par le présent acte, le Prestataire s'engage à respecter ou faire respecter les obligations suivantes :

- le prestataire s'engage à ne conserver les données, sous toute forme et sous tout support, pour autant que l'utilisation de ces données est strictement liée à l'objet de sa prestation,
- le prestataire s'interdit tout autre usage des données,
- le prestataire s'interdit également toute divulgation, communication, mise à disposition de ces données à des tiers, sous toute forme et pour quelque motif que ce soit, sans l'autorisation expresse du propriétaire des données et sans en aviser le fournisseur,
- le prestataire s'engage à ce que les données soient d'un accès sécurisé et gardé strictement confidentiel,
- le prestataire s'engage à détruire les données qu'il n'aurait pas eu à restituer à son Fournisseur pour quelque motif que ce soit, dans le cadre de l'exécution du contrat de sa prestation,
- le fournisseur ou le propriétaire ne pourront être tenus responsables des erreurs, insuffisances, imprécisions et actualisation des données ;
- le fournisseur ou le propriétaire ne pourront être tenus responsables de l'usage qui sera fait des fichiers fournis, ni des dommages directs et/ou indirects qui pourraient résulter de l'utilisation des données contenues dans les fichiers ou de la méconnaissance des modalités de constitution des fichiers ou de leurs caractéristiques.

Fait à Le

Lu et approuvé (mention manuscrite)

Signature et tampon du prestataire

(Nom et Qualité du Signataire)

Suivant les termes de la convention sus citée, le Licencié a pour obligation de transmettre au Fournisseur des données une copie de cet Acte d'Engagement signé par le Prestataire et de s'assurer de la bonne réception de celui-ci.

Annexe 4 : Prescriptions concernant le référentiel géographique, les procédés de levés et de recollement, les nomenclatures et la structuration des données

Systemes de référence

Les systèmes de référence altimétrique et planimétrique et les projections associées seront ceux décrits aux paragraphes suivants.

Systemes de référence planimétrique

Les systèmes de référence planimétrique à prendre en compte dans les prestations sont, par ordre de priorité :

Systeme légal :

Systeme géodésique : **RGF93** - Ellipsoïde associé : **IAG GRS 1980** -

Projection: **CC44**

Le contexte légal, et particulièrement le *Décret du 3 mars 2006 n°2006-272*, instaure l'obligation de rattachement des données géographiques acquises par MPM, en planimétrie, au système de référence légal RGF93

Par conséquent :

1. Les mesures seront obligatoirement rattachées au système de référence planimétrique légal RGF93 ;
2. Le rendu des travaux sera demandé d'une part dans le système légal RGF93 – projection CC44 dans lequel les données seront directement calculées,
- 3.

Les paramètres de la projection conique conforme locale CC44 sont les suivants :

Latitude et longitude origines :	$\varphi_0 = 44^\circ$	$\lambda_0 = 3^\circ \text{ Est}$
Parallèles standard (automécoïques) :	$\varphi_1 = 43,25^\circ$	$\varphi_2 = 44,75^\circ$
Coordonnées du point origine :	$X_0 = 1\,700\,000 \text{ m}$	$Y_0 = 3\,200\,000 \text{ m}$

Ces paramètres sont fournis à titre indicatif et sous réserve de leur officialisation, auquel cas le prestataire sera tenu de prendre en compte les paramètres officiels de la projection retenue pour le secteur englobant MPM

Systeme de référence altimétrique

Le système de référence altimétrique à prendre en compte dans les prestations est le suivant :

Systeme de référence altimétrique **IGN 1969**

Prescriptions concernant les procédés de levés, les nomenclatures et la structuration des données

Nomenclature à respecter

Les plans fournis par le prestataire devront impérativement respecter la nomenclature du devis programme fournie par MPM qui est la suivante :

L_##_MM_AA

L : Numéro de lot
: Numéro d'incrémention
MM : Mois de la prestation
AA : Année de la prestation

Pour chaque levé, deux plans sont à fournir :

- un plan « habillé » au format DAO .dwg. Il s'agit du plan de terrain au format autocad, interprétable dans l'état. Sa nomenclature sera la suivante : L_##_MM_AA _CC44.dwg.

- un plan « déshabillé » au format .dxf. C'est le plan de terrain converti de manière à pouvoir être intégré dans la base de données. Contrairement au plan habillé, il ne comporte ni hachure ni texte. Il est exclusivement constitué de points, de polygones et de polygones fermés. Sa nomenclature est la suivante : L_##_MM_AA _CC44_APIC.dwg

La nomenclature des classes à respecter est fournie dans la partie 1.3 pour les plans déshabillés et dans la partie 1.4 pour les plans habillés.

Contraintes de saisie des objets géographiques

Les données graphiques sont de quatre types : écriture, ponctuel, linéaire ou surfacique. Chaque type d'entité doit être saisi sur des couches d'information différentes.

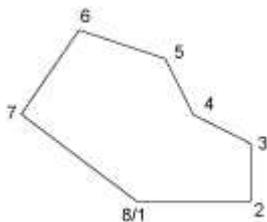
(a) Sens de la saisie

Les contours fermés ou surfaciques (polygones) seront à saisir dans le sens trigonométrique (sens inverse des aiguilles d'une montre).

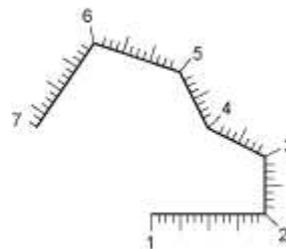
Dans le cas d'un polygone à trous, l'ordre de saisie des points du polygone extérieur est identique à celui d'un polygone simple, c'est-à-dire dans le sens trigonométrique, et l'ordre de saisie des points du polygone intérieur est contraire au sens trigonométrique (égal au sens des aiguilles d'une montre).

Concernant les contours ouverts avec poly marqueurs (exemple du haut de talus), le graphisme se dessinera toujours à droite du sens de la saisie.

Objet de type surface



Objet de type ligne



(b) Numérisation des linéaires et des surfaces

Les éléments linéaires ou surfaciques ne devront pas comporter de points doubles (points consécutifs distants de moins de 5 cm).

(c) Numérisation des surfaces

Un objet surfacique est formé par un polygone ou polyligne obligatoirement fermé ou plusieurs polygones obligatoirement fermés.

Les éléments surfaciques devront être exempts de croisements type « papillon » ou de chevauchements.

Les objets présentant une exclusion devront être codifiés comme des polygones à trous, c'est à dire sans lien entre le contour extérieur et le contour intérieur.

(d) Numérisation de limites communes à plusieurs objets

Lorsque des objets présentent une limite commune, celle-ci doit être dupliquée de manière rigoureusement identique autant de fois qu'il le faut, y compris dans le cas de deux surfaces contiguës.

(e) Cohérence topologique

La notion de cohérence topologique se caractérise par l'absence de "trou" ou de "chevauchement" entre entités. Ainsi, une limite commune à deux entités en cohérence topologique doit conserver une définition géométrique unique lors de la phase de saisie mais sera dupliquée, permettant ainsi à chaque objet d'avoir sa propre géométrie.

Lorsque deux objets surfaciques se superposent, les limites doivent être dupliquées.

Lorsque deux objets linéaires se superposent, ils doivent être dupliqués, sans décalage.

Lorsqu'un objet surfacique et un objet linéaire se superposent, les limites doivent être dupliquées.

(f) Format DXF

Dans le cas de fourniture de données au format DXF, les données attributaires associées aux entités graphiques devront être contenues dans des fichiers de type XDATA.

La structuration des données topographiques de référence pour la base de données (SIG)

3 Tableaux illustrent la nomenclature :

- la nomenclature de notre base de données SIG au 1/200^{ème} (Star Apic) : Tableau 1
- la nomenclature de notre base de données SIG au 1/1000^{ème} (Star Apic) : Tableau 2
- la nomenclature des plans « autocad » avec la correspondance entre les DAO et le SIG : Tableau 3.

Tableau 1 :

BD 200								
Thème	Classe système cible	Nom technique classe	Géométrie	Taille requise	Angle requis	Type	Nb Points	Catégorie
Altimétrie	Point altimétrique	PTALT	Point			2	1	Point altimétrique densité 200
		"	Point			4	1	Point altimétrique sous-sol
		"	Point			5	1	Bas de trottoir
		"	Point			7	1	Seuil
		"	Point			2	1	Sommet bâti
Bâti, Ouvrages d'Art	Auvent	AUVEN	Polygone				n	Auvent
	Bâtiment	BATI	Polygone			1	n	Bâtiment léger ordinaire de type Hangar
		"	Polygone			3	n	Bâtiment en dur ordinaire
		"	Polygone			4	n	Bâtiment en dur sous-sol
		"	Polygone			5	n	Bâtiment public
		"	Polygone			6	n	Bâtiment religieux chrétien
		"	Polygone			7	n	Bâtiment religieux musulman
		"	Polygone			8	n	Bâtiment religieux juif
		"	Polygone			9	n	Dalle terrasse
	Élément de bâtiment	ELBAT	Ligne				n	Amorce de façade
	Escalier	ESCAL	Ligne			2	n	Escalier
	Classe d'habillage linéaire	HABLIN	Ligne				n	Flèche d'escalier (Sens de la montée)
	Monument ou site remarquable	MOREM	Polygone				n	Monument ou site remarquable
	Ruine	RUINE	Polygone				n	Ruine
	Serre	SERRE	Polygone				n	Serre
	Seuil, Perron ou Façade débordant	SEUIL	Ligne				n	Seuil, Perron ou façade débordant
	Clôture légère	CLOTL	Ligne				n	Clôture légère
	Mur	MUR	Polygone			3	n	Mur défini par son épaisseur
	Mur Bahut	MURBA	Polygone				n	Mur bahut défini par son épaisseur
	Mur de soutènement	MURSO	Ligne			1	n	Haut de mur
		"	Ligne			2	n	Fruit de mur
	Ouvrage	OUVRG	Polygone				n	Mur d'Ouvrage d'Art

	Pilier	PILIE	Polygone (cercle)			1	3	Circulaire niveau sol
		"	Polygone (cercle)			3	3	Circulaire sous-sol
		"	Polygone			5	4	Rectangulaire niveau sol
		"	Polygone			6	4	Carré niveau sol
	Socle	SOCLE	Polygone				n	Socle
Equipement Public	Habillage Terrain de Sport	HSPOR	Ligne				n	Habillage terrain de sport
	Contour Terrain de Sport	TSPOR	Polygone				n	Contour terrain de sport
Géodésie	Borne de délimitation	BDELI	Point				1	Borne OGE
	Point de polygonation	PTPOL	Point			1	1	Station de polygonation
		"	Point			2	1	Station de polygonation principale
		"	Point			3	1	Station de polygonation voirie
		"	Point			4	1	Point de canevas RGF93
	Repère de nivellement	RENIV	Point				1	Repère de nivellement
	Repère de triangulation	RETRI	Point			1	1	Repère de triangulation : Type IGN
"		Point			2		Repère de triangulation : Autre (Clocher)	
Hydrographie	Bassin	BASSI	Polygone				n	Bassin
	Bord de Mer	BORDM	Ligne				n	Bord de Mer
	Canal	CANAL	Ligne			1	n	Canal
		"	Ligne			2	n	Canal recouvert
	Citerne	CITER	Polygone				n	Citerne
	Citerne ponctuelle	CITEP	Point				1	Robinet sur citerne
	Cunette	CUNET	Ligne				n	Cunette
	Ecoulement de type Dauphin ponctuel	ECPTD	Point				1	Ecoulement de type Dauphin ponctuel
	Ecoulement d'eau	ECOULO	Ligne			1	n	Ecoulement d'eau
		"	Ligne			2	n	Ecoulement d'eau type Dauphin
	Piscine	PISCI	Polygone				n	Piscine
	Plage	PLAGE	Polygone				n	Plage
	Puits	PUITS	Point	Oui			1	Puits
	Ruisseau - Rivière	RIVIE	Ligne				n	Ruisseau - Rivière
	Panne	PANNE	Polygone				n	Panne
Digue	DIGUE	Ligne			1	n	Digue Rocher	
	"	Ligne			2	n	Mur Digue	
Mobilier Urbain	Abri Bus	BUS	Polygone			1	4	Abri Bus
	Banc	BANC	Polygone			1	4	Banc

		"	Polygone			4	4	Banc double
	Cabine téléphonique	CATEL	Polygone			1	4	Cabine simple standard
		"	Polygone			2	8	Cabine double standard
		"	Polygone			3	9	Cabine triple standard
		"	Polygone			4	8	Cabine hexagonale
	Colonne d'affichage	COAFF	Polygone (cercle)				3	Colonne d'affichage
	Fontaine	FONTN	Point				1	Fontaine
	Jardinière	JARDI	Polygone			1	n	Jardinière définie par son contour
		"	Polygone			2	4	Jardinière carrée ou rectangulaire
		"	Polygone (cercle)			3	3	Jardinière ronde
		"	Polygone			4	n	Jardinière rectangulaire ou carrée arrondie aux angles
		"	Polygone			5	n	Jardinière rectangulaire ou carrée ouverte deux angles arrondis
		"	Polygone			6	n	Jardinière rectangulaire ou carrée fermée deux angles arrondis
	Kiosque	KIOSQ	Polygone				n	Kiosque défini par son contour
	Panneau d'arrêt de bus	PANAR	Point				1	Panneau d'arrêt de bus
	Point d'information	PTINF	Point			1	1	Point information type PISA
		"	Point			2	1	Point information MUPI sénior
		"	Point			3	1	Point information MUPI Paris
		"	Point			4	1	Portique Sicom hôtelier économique
	Sanisette	SANIS	Polygone				n	Sanisette
Orographie	Bas de talus	BTALU	Ligne				n	Bas de talus
	Courbes bathymétriques	CBATY	Ligne				n	Courbes bathymétriques
	Courbes de niveau	CNIVO	Ligne				n	Courbes de niveau
	Crête	CRETE	Ligne				n	Crête
	Haut de talus	OTALU	Ligne			1	n	Haut de talus
	Rocher	ROCHE	Ligne			1	n	Rocher
		CNIVOT	Texte					Texte courbe de niveau
Réseaux Eau Assainissement	Avaloir	AVAL	Point	Oui	Oui	1	1	Ensemble Avaloir Grille
		"	Point	Oui	Oui	3	1	Avaloir longueur terrain
		"	Point	Oui	Oui	5	1	Avaloir sous-sol longueur terrain
		"	Point	Oui	Oui	6	1	Avaloir standard (80*80 cm)
	Bouche à clé	BOUCLE	Point			1	1	Bouche à clé

		"	Point			2	1	Bouche à gaz	
	Bouche d'arrosage	BOUCHAR	Point		Oui		1	Bouche d'arrosage	
	Grille	GRILL	Polygone				n	Grille d'assainissement	
	Caniveau	CANIVO	Ligne				n	Fil d'eau du caniveau	
Réseau Electrique	Lampadaire	LAMP	Point			1	1	Lampadaire boule	
		"	Point			2	1	Lampadaire bec simple	
		"	Point			3	1	Lampadaire bec double	
		"	Point			4	1	Lampadaire suspendu	
	Lampadaire avec socle	LAMPS	Polygone (cercle)				1	3	Lampadaire avec socle bec simple
		"	Polygone (cercle)				2	3	Lampadaire avec socle bec double
	Emprise Pylône	EPYLO	Polygone				4	Emprise Pylône	
	Ligne haute tension	LIGHT	Ligne				n	Ligne haute tension	
	Poteau EDF	PTEDF	Point				1	1	Poteau EDF suspendu sans lampadaire
		"	Point				2	1	Poteau EDF au sol sans lampadaire
		"	Point				3	1	Poteau EDF au sol avec lampadaire
	Poteau EDF avec socle	PTEDS	Polygone (cercle)				1	n	Poteau EDF au sol sans lampadaire avec socle circulaire
		"	Polygone				2	4	Poteau EDF au sol sans lampadaire avec socle rectangulaire ou carré
		"	Polygone (cercle)				3	n	Poteau EDF au sol avec lampadaire et socle circulaire
		"	Polygone				4	4	Poteau EDF au sol avec lampadaire et socle rectangulaire ou carré
	Pylône	PYLON	Point				1	Pylône	
Porte caténaire	PCATE	Point					1	Pylône porte caténaire du Tramway	
Réseaux Divers	Armoire technique	ARMOI	Polygone			2	4	Armoire technique rectangulaire ou carré	
	Borne d'incendie	BORNI	Point				1	Borne d'incendie	
	Bouche d'incendie	BOUI	Point				1	Bouche d'incendie	
	Dalle de Réseau PTT	DALLE	Polygone			3	4	Dalle de réseau (rectangulaire ou carré)	
	Poteau de ligne câblée PTT	PTCAB	Point				1	1	Poteau simple
		"	Point	Oui	Oui	2	1	Poteau avec jambage à gauche	
		"	Point	Oui	Oui	3	1	Poteau avec jambage à droite	
Regard	REGAR	Polygone			1	4	Regard carré		

		"	Polygone (cercle)			2	3	Regard rond sous-sol	
		"	Polygone (cercle)			3	3	Regard rond	
		"	Polygone			4	4	Regard rectangulaire ou carré sous-sol	
	Tronçon de conduite industrielle	TROCI	Ligne				n	Tronçon de conduite industrielle	
	Gazoduc	GAZOD	Ligne				n	Gazoduc	
	Poubelle	POUB	Point					Poubelle fixe	
Signalisation Horizontale	Flèche directionnelle peinte au sol	FLECH	Point		Oui	1	1	Flèche simple	
		"	Point		Oui	2	1	Flèche Simple orientation à droite	
		"	Point		Oui	3	1	Flèche Simple orientation à gauche	
		"	Point		Oui	4	1	Flèche Double orientation à droite	
		"	Point		Oui	5	1	Flèche Double orientation à gauche	
		"	Point		Oui	6	1	Flèche Double orientation à droite et à gauche	
		"	Point		Oui	7	1	Flèche Rabattement à droite	
		"	Point		Oui	8	1	Flèche Rabattement à gauche	
	Limite d'emplacement de stationnement	LESTA	Ligne				1	n	Aire de stationnement
		"	Ligne				2	n	Aire de taxi
		"	Ligne				3	n	Aire de parcmètres
		"	Ligne				4	n	Aire à potelets
	Passage piéton	PASSP	Polygone				n	Passage piéton	
	Séparateur de voies	SPVOI	Ligne				1	n	Couloir bus
		"	Ligne				2	n	Ligne blanche pointillée
		"	Ligne				3	n	Ligne blanche continue
		"	Ligne				4	n	Ligne blanche continue pointillée à droite
		"	Ligne				5	n	Ligne blanche continue pointillée à gauche
		"	Ligne				6	n	Ligne double continue
	Signalisation Verticale	Feu piéton	FEUPI	Point				1	Feu piéton
Panneau de signalisation		PANSI	Point				1	1	Sens interdit
		"	Point				2	1	Interdiction de stationner
		"	Point				3	1	Sens obligatoire à droite
		"	Point				4	1	Sens obligatoire à gauche
		"	Point				5	1	Sens giratoire
		"	Point				7	1	Priorité à droite
		"	Point				8	1	Stop
		"	Point				9	1	Panneau rond
		"	Point				10	1	Panneau carré
		"	Point				11	1	Panneau triangulaire

		"	Point			12	1	Ceder le Passage	
		"	Point			13	1	Direction	
		"	Point			14	1	Entrée d'agglomération	
		Feu tricolore	PTFEU	Point			1	1	Feu lumineux
			"	Point			2	1	Feu lumineux déporté
"	Point				3	1	Feu de tramway		
Transport	Tronçon de voie ferrée	TVOIF	Ligne			1	n	Train	
		"	Ligne			2	n	Tramway	
Végétation	Alignement de végétation	ALIVG	Ligne	Oui		1	n	Buisson	
		"	Ligne			2	n	Arbre	
	Limite de culture	LIMCU	Ligne				n	Limite de culture	
	Végétation ponctuelle	VEGEP	Point	Oui		1	1	Arbre isolé	
		"	Point			2	1	Conifère	
		"	Point			3	1	Palmier	
		"	Point	Oui		4	1	Buisson	
	Zone arborée	ZARBO	Polygone			1	n	Verger	
		"	Polygone			2	n	Bois ou espace vert	
		"	Polygone			3	n	Vigne	
	Zone non arborée entretenue	ZNARBE	Polygone			1	n	Gazon	
		"	Polygone			2	n	Jardin maraîcher	
		"	Polygone			3	n	Culture en serre	
	Zone non arborée non entretenue	ZNARBNE	Polygone				n	Broussaille	
	Voirie	Allée régulière	ALREG	Polygone			1	n	Allée régulière ou sentier
Franchissement		FRANC	Ligne			1	n	Pont	
		"	Ligne			2	n	Tunnel	
Glissière de sécurité		GLISS	Ligne				n	Glissière de sécurité	
Ilot directionnel		ILOTD	Polygone			1	n	Matérialisé	
		"	Polygone			2	n	Peint	
Limite de chaussée		LIMCH	Ligne			3	n	Bande de roulement	
Passerelle - Toboggan		PASTO	Ligne				n	Passerelle - Toboggan	
Rampe d'accès		RAMPE	Ligne				n	Rampe d'accès	
Sentier		SENTI	Ligne			1	n	Piste carrossable sentier	
Trottoir		TROTT	Ligne			1	n	Haut Trottoir	
		"	Ligne			2	n	Trottoir sous-sol	
Piste Cyclable		PVELO	Ligne				n	Piste Cyclable	
Piste Piéton		PPIETON	Ligne				n	Piste pour Piéton, bitumée ou goudronnée	
Allée Piétonne	APIETON	Ligne				n	Allée piétonne		
Bordure	BORDU	Ligne				n	Bordure des allées, voie de tram...		
Zonage technique	Contour de chantier	PROJETS_TOP O	Polygone				n	Contour du chantier de géomètre	

Tableau 2 :

BD 1000									
Thème	Classe	Nom technique classe	Géométrie	Taille requise	Angle requis	TYPE	Nb Points	Catégorie	
Altimétrie	Point altimétrique BD1000	PTALT_M	Point			1	1	Point courant	
		"	Point			2	1	Point Axe carrefour	
	Alti Bâti (Egout) BD1000	ALTBE_M	Point				1	Alti Bâti Egout	
	Alti bâti (Faîtage) BD1000	ALTBF_M	Point				1	Alti Bâti Faîtage	
Bâti, Ouvrages d'Art	Bâtiment BD1000	BATI_M	Polygone			1	n	Bâtiment en dur	
		"	Polygone			2	n	Bâtiment léger ordinaire type hangar	
		"	Polygone			3	n	Bâtiment public	
		"	Polygone			4	n	Bâtiment religieux chrétien	
		"	Polygone			5	n	Bâtiment religieux musulman	
		"	Polygone			6	n	Bâtiment religieux juif	
		"	Polygone			7	n	Dalle terrasse	
	Escalier BD1000	ESCAL_M	Ligne			1	n	Escalier grande échelle	
	Habillage linéaire BD1000(escalier)	HABLIN_M	Ligne				n	Flèche d'escalier (Sens de la montée)	
	Monument ou site remarquable BD1000	MOREM_M	Polygone				n	Monument ou site remarquable	
	Ruine BD1000	RUINE_M	Polygone				n	Ruine	
	Serre BD1000	SERRE_M	Polygone				n	Serre	
	Clôture légère BD1000	CLOTL_M	Ligne				n	Clôture légère	
	Mur Bahut BD1000	MURBA_M	Polygone				n	Mur bahut défini par son épaisseur	
	Axe de Mur Bahut BD1000	MURBAAXE_M	Ligne				n	Axe Mur Bahut	
	Mur BD1000	MUR_M	Polygone				n	Mur défini par son épaisseur	
	Axe de Mur BD1000	MURAXE_M	Ligne				n	Axe Mur	
	Mur de soutènement BD1000	MURSO_M	Ligne			1	n	Haut de mur	
	Pilier BD1000	Pilier BD1000	PILIE_M	Polygone (cercle)			1	3	Circulaire
			"	Polygone			3	n	Rectangulaire
"			Polygone			4	n	Carré	
Equipement Public	Habillage Terrain de Sport BD1000	HSPOR_M	Ligne				n	Habillage Terrain de Sport	
	Terrain de Sport BD1000	TSPOR_M	Polygone				n	Contour terrain de sport	

	Cimetière	CIMETIERE_M	Polygone				n	Cimetière	
	Piste d'aéroport	AEROPORT_M	Ligne				n	Bord des pistes aéroport	
Géodésie	Balise Géodésique	BAGEO_M	Point				1	Balise Géodésique	
	Borne de délimitation BD1000	BDELI_M	Point				1	Borne de délimitation	
Hydrographie	Marais	MARAI_M	Polygone				n	Marais	
	Bassin BD1000	BASSI_M	Polygone				n	Bassin	
	Bord de mer BD1000	BORDM_M	Ligne				n	Bord de mer	
	Canal Cours d'eau BD1000	CANAL_M	"	Ligne			1	n	Canal cours d'eau
							2	n	Canal recouvert
	Etang BD1000	ETANG_M	Polygone				n	Etang	
	Piscine BD1000	PISCI_M	Polygone				n	Piscine	
	Plage BD1000	PLAGE_M	Polygone				n	Plage	
	Puits BD1000	PUITS_M	Point	Oui			1	Puits	
	Digue	DIGUE_M	"	Ligne Ligne			1		Digue Rocher
							2		Mur Digue
	Panne	PANNE_M	Polygone				n	Panne	
Ruisseau Rivière BD1000	RIVIE_M	Ligne				n	Ruisseau Rivière		
Mobilier Urbain	Abri Bus BD1000	BUS_M	Polygone			1	4	Abri bus	
	Banc BD1000	BANC_M	Polygone			1	4	Banc	
		"	Polygone			2	4	Banc double	
	Cabine téléphonique BD1000	CATEL_M	Polygone			1	4	Simple	
		"	Polygone			2	8	Double	
		"	Polygone			3	9	Triple	
		"	Polygone			4	n	Libre	
	Fontaine BD1000	FONTN_M	Point				1	Fontaine	
	Jardinière BD1000	JARDI_M	Polygone			2	4	Jardinière carrée ou rectangulaire	
		"	Polygone			3	3	Jardinière ronde	
"		Polygone			9	n	Forme libre		
Sanisette BD1000	SANIS_M	Polygone				n	Sanisette		
Orographie	Courbes de niveau BD1000	CNIVO_M	Ligne				n	Courbes de niveau	
	Rocher BD1000	ROCHE_M	Ligne			1	n	Rocher	
		TALUS_M	Ligne			1	n	Haut (Talus>1m)	
	Talus BD1000	"	Ligne			2	n	Bas	
"		Ligne			4	n	Crête		
Réseaux Eau Assainissement	Avaloir BD1000	AVAL_M	Point	Oui	Oui	1	1	Ensemble avaloir-grille	
		"	Point	Oui	Oui	3	1	Avaloir longueur terrain	
		"	Point	Oui	Oui	6	1	Avaloir standard (80*80 cm)	
	Grille d'assainissement BD1000	GRILL_M	Polygone			1	n	Grille d'assainissement	

Réseau Electrique	Borne lumineuse BD1000	BORL_M	Point				1	Borne lumineuse	
	Lampadaire BD1000	LAMP_M	Point			1	1	Lampadaire bec simple	
		"	Point			2	1	Lampadaire bec double	
		"	Point			3	1	Lampadaire suspendu	
	Antenne Radio Electrique BD1000	ANTRE_M	Point				1	Antenne Radio Electrique	
	Emprise Pylône BD1000	EPYLO_M	Polygone				5	Emprise Pylône	
	Liaison électrique BD1000	LIGHT_M	Ligne				n	Liaison électrique	
	Poteau EDF avec socle BD1000	PTEDS_M	Polygone (cercle)				1	3	Poteau EDF au sol sans lampadaire avec socle circulaire
		"	Polygone				2	4	Poteau EDF au sol sans lampadaire avec socle rectangulaire ou carré
		"	Polygone (cercle)				3	3	Poteau EDF au sol avec lampadaire et socle circulaire
"		Polygone				4	4	Poteau EDF au sol avec lampadaire et socle rectangulaire ou carré	
Réseau Electrique	Poteau EDF/S BD1000	PTEDF_M	Point				1	1	Au sol sans lampadaire
		"	Point				2	1	Au sol avec lampadaire
	Pylone BD1000	PYLON_M	Point					1	Pylône
Réseaux Divers	Armoire technique BD1000	ARMOI_M	Polygone				2	4	Armoire technique rectangulaire
	Borne d'incendie BD1000	BORNI_M	Point					1	Borne d'incendie
	Bouche d'incendie BD1000	BOUI_M	Point					1	Bouche d'incendie
	Plaque BD1000	PLAQU_M	Polygone				1	4	Dalle de réseau non identifiée
		"	Polygone (cercle)				2	3	Regard rond
		"	Polygone				3	4	Regard carré
	Plaque Telecom BD1000	PLTEL_M	Polygone					4	Plaque Telecom
	Poteau Telecom BD1000	PTCAB_M	Point					1	Poteau simple
Transport liquide ou gaz BD1000	TROCI_M	Ligne					n	Transport liquide ou gaz	
Signalisation Horizontale	Limite d'emplacement de stationnement BD1000	LESTA_M	Ligne				1	n	Aire de stationnement
		"	Ligne				2	n	Aire de taxi
	Passage Piéton	PASSP_M	Polygone					n	Passage Piéton
	Séparateur de voies BD1000	BANDB_M	Ligne					n	Séparateur de voies

Signalisation Verticale	Feu Piéton BD1000	FEUPI_M	Point				1	Feu Piéton *
	Feu tricolore	PTFEU_M	Point			1	1	Feu lumineux
		"	Point			2	1	Feu lumineux déporté
	Panneau de signalisation BD1000	PANSI_M	Point			1	1	Sens interdit *
		"	Point			2	1	Interdiction de stationner *
		"	Point			3	1	Sens obligatoire à droite *
		"	Point			4	1	Sens obligatoire à gauche *
		"	Point			5	1	Sens giratoire *
		"	Point			7	1	Priorité à droite *
		"	Point			8	1	Stop *
		"	Point			9	1	Panneau rond *
		"	Point			10	1	Panneau carré *
		"	Point			11	1	Panneau triangulaire *
		"	Point			12	1	Ceder le Passage *
	"	Point			13	1	Panneau Générique	
Poteau indicateur	POIND_M	Point				1	1	Portique 1 appui
					Oui	Oui	2	1
Transport	Tronçon de voie ferrée	TVOIF_M	Ligne			1	n	Train
		"	Ligne			2	n	Tramway
Végétation	Alignement de végétation BD1000	ALIVG_M	Ligne			1	n	Buisson
		"	Ligne			2	n	Arbre
	Végétation ponctuelle BD1000	VEGEP_M	Point			1	1	Arbre isolé
		"	Point			2	1	Conifère
		"	Point			3	1	Palmier
		"	Point	Oui		4	1	Buisson
	Zone Arborée BD1000	ZARBO_M	Polygone			1	n	Verger
		"	Polygone			2	n	Bois ou espace vert
		"	Polygone			3	n	Vigne
	Zone non arborée entretenue BD1000	ZNARBE_M	Polygone			1	n	Gazon
		"	Polygone			2	n	Jardin maraîcher
Zone non arborée non entretenue BD1000	ZNARBNE_M	Polygone				n	Broussaille	
Voirie	Glissière de sécurité BD1000	GLISS_M	Ligne				n	Glissière de sécurité
	Ilot directionnel BD1000	ILOTD_M	Polygone				n	Matérialisé
	Limite de chaussée BD1000	LIMCH_M	Ligne			3	n	Limite de chaussée
	Passerelle piétonne BD1000	PASTO_M	Ligne				n	Passerelle piétonne
	Piste ou sentier BD1000	SENTI_M	Ligne				n	Piste ou sentier
	Franchissement	PONT_M	Ligne			1	n	Pont

	BD1000	"	Ligne			2	n	Tunnel
	Toboggan routier BD1000	FRANC_M	Ligne				n	Toboggan routier
	Trottoir BD1000	TROTT_M	Ligne			1	n	Trottoir
	Piste Cyclable	PVELO	Ligne				n	Piste Cyclable
	Piste Piéton	PPIETON	Ligne				n	Piste pour Piéton, bitumée ou goudronnée
Zonage technique	Contour de commune	COMMUNE_ M	Polygone				n	Contour de Commune
	Contour du chantier	PROJETS_ T OPO	Polygone				n	Contour du chantier au plus près dessiné au plus près des éléments relevés

*** Utilisation lors du Post-Complétage**

Correspondance entre les données topographiques du plan « habillé » et les données topographique du plan « déshabillé » pour le 200

Tableau 3

BD 200	Nomenclature DAO							Nomenclature SIG							
Thème	Classe système cible	Nom du calque DAO	Designation / Explication du Calque	Géométrie	Couleur du calque	TYPE LINE	Nom calque hachure HATCH_LAYER	Nom technique classe	Géométrie	Taille requise	Angle requis	Type	Nb Points	Catégorie	
Altimétrie	Point altimétrique associé à un bâtiment	PALTB	Altitude Faîtage	Point	7	CONTINUOUS		PALTB	Point			2	1	Sommet bâti	
	Point altimétrique	POINT_ALTI_200	Point altimétrique densité 200	Point	7	CONTINUOUS		PTALT	Point				2	1	Point altimétrique densité 200
		POINT_SOUS_SOL	Point altimétrique sous-sol	Point	7	CONTINUOUS		"	Point				4	1	Point altimétrique sous-sol
		POINT_BAS_TROTTOIR	Bas de trottoir	Point	7	CONTINUOUS		"	Point				5	1	Bas de trottoir
		POINT_SEUIL	Seuil	Point	7	CONTINUOUS		"	Point				7	1	Seuil
		T_POINT_ALTI_200	Texte	Texte	5	CONTINUOUS		Non repris = Stockage dans Attribut							
		T_POINT_SOUS_SOL	Texte	Texte	5	CONTINUOUS									
		T_POINT_BAS_TROTTOIR	Texte	Texte	5	CONTINUOUS									
		T_POINT_SEUIL	Texte	Texte	5	CONTINUOUS									

Bati, Ouvrage d'Art	Auvent	AUVENT	Auvent	PolyPol y ligne fermée	7	CONTI NUOUS		AU VE N	Poly gone				n	Auvent
	Bâtiment	BATI_LEGER	Bâtiment léger ordinaire type Hangar	PolyPol y ligne fermée	7	CONTI NUOUS	BATI _LEG ER_H	BA TI	Poly gone			1	n	Bâtiment léger ordinaire de type Hangar
		BATI_DUR	Bâtiment en dur ordinaire	PolyPol y ligne fermée	7	CONTI NUOUS	BATI _DU R_H	"	Poly gone			3	n	Bâtiment en dur ordinaire
		BATI_DUR_SOUS_SO L	Bâtiment en dur sous-sol	PolyPol y ligne fermée	7	CONTI NUOUS	BATI _DU R_SO US_S OL_ H	"	Poly gone			4	n	Bâtiment en dur sous-sol
		BATI_PUBLIC	Bâtiment public	PolyPol y ligne fermée	7	CONTI NUOUS	BATI _PUB LIC_ H	"	Poly gone			5	n	Bâtiment public
		BATI_CHRETIEN	Bâtiment religieux chrétien	PolyPol y ligne fermée	7	CONTI NUOUS	BATI _CH RETI EN_ H	"	Poly gone			6	n	Bâtiment religieux chrétien
		BATI_MUSULMAN	Bâtiment religieux musulman	PolyPol y ligne fermée	7	CONTI NUOUS	BATI _MU SUL MAN _H	"	Poly gone			7	n	Bâtiment religieux musulman
		BATI_JUIF	Bâtiment religieux juif	PolyPol y ligne fermée	7	CONTI NUOUS	BATI _JUIF _H	"	Poly gone			8	n	Bâtiment religieux juif
		BATI_DALLE	Dalle Terrasse	PolyPol	7	CONTI	BATI	"	Polv			9	n	Dalle

			yligne fermée		NUOUS	_DA LLE_ H		gone					terrasse
Clôture légère	CLOTL	Clôture légère	Polyligne	7	CLOTL		CLOTL	Ligne				n	Clôture légère
Elément de bâtiment	ELBAT	Amorce de façade	Polyligne	7	CONTINUOUS		ELBAT	Ligne				n	Amorce de façade
Escalier	ESCAL	Escalier	Polyligne	7	CONTINUOUS		ESCAL	Ligne			2	n	Escalier
Classe d'habillage linéaire	HABLIN	Flèche Escalier (Sens de la montée)	EMPM61	7	CONTINUOUS		HABLIN	Ligne				n	Flèche d'escalier (Sens de la montée)
Monument ou site remarquable	MOREM	Monument remarquable	PolyPolyligne fermée	52	CONTINUOUS		MOREM	Polygone				n	Monument ou site remarquable
Mur	MUR	Mur défini par son épaisseur	PolyPolyligne fermée	7	CONTINUOUS	MUR_H	MUR	Polygone			3	n	Mur défini par son épaisseur
Mur Bahut	MURBA	Mur bahut défini par son épaisseur	PolyPolyligne fermée	7	CONTINUOUS		MURBA	Polygone				n	Mur bahut défini par son épaisseur
Mur de soutènement	MURSO_HAUT	Haut de mur		7	SOUT		MURSO	Ligne			1	n	Haut de mur
	MURSO_BAS	Bas de mur		7	CONTINUOUS		"	Ligne			2	n	Fruit de mur
Ouvrage	OUVRG	Mur d'ouvrage	PolyPolyligne	7	CONTINUOUS	OVRG	OVRG	Polygone				n	Mur d'ouvrage

				(cercle)										
Pilier	PILIE_ROND	Circulaire niveau sol	PolyPoly ligne fermée (cercle)	7	CONTINUOUS		PILIE	Polygone (cercle)			1	3	Circulaire niveau sol	
	PILIE_RECTANGULAIRE	Rectangulaire niveau sol	PolyPoly ligne fermée	7	CONTINUOUS		"	Polygone			5	4	Rectangulaire niveau sol	
	PILIE_CARRE	Carré niveau sol	PolyPoly ligne fermée	7	CONTINUOUS		"	Polygone			6	4	Carré niveau sol	
Ruine	RUINE	Ruine	PolyPoly ligne fermée	40	INTERRUPTU		RUINE	Polygone				n	Ruine	
Serre	SERRE	Serre	PolyPoly ligne fermée	2	CONTINUOUS		SERRE	Polygone				n	Serre	
Seuil, Perron ou Façade débordant	SEUIL	Seuil	Polyligne	7	CONTINUOUS		SEUIL	Ligne				n	Seuil, Perron ou façade débordant	
Socle	SOCLE	Socle	PolyPoly ligne fermée	7	CONTINUOUS		SOCLE	Polygone				n	Socle	
Equipement Public	Habillage Terrain de Sport	HSPOR	Habillage terrain de sport	Polyligne	7	CONTINUOUS		HSPOR	Ligne			n	Habillage terrain de sport	
	Contour Terrain de Sport	TSPOR	Contour terrain de sport	PolyPoly ligne fermée	7	CONTINUOUS		TSPOR	Polygone			n	Contour terrain de sport	
Géodésie	Borne de	BDELI	Borne	EMPM0	1	CONTI		BDE	Poin			1	Borne	

	on													
Point de polygonation	PTPOL_STATION	Station de polygonation	EMPM66	1	CONTINUOUS		PTPOL	Point				1	1	Station de polygonation
	PTPOL_STATION_PRINCIPALE	Station de polygonation principale	EMPM03	1	CONTINUOUS		"	Point				2	1	Station de polygonation principale
	PTPOL_STATION_VOIRIE	Station de polygonation voirie	EMPM04	1	CONTINUOUS		"	Point				3	1	Station de polygonation voirie
	PTPOL_RGF93	Point de canevas RGF93	EMPM05	1	CONTINUOUS		"	Point				4	1	Point de canevas RGF93
	T_PTPOL	Numéro de station	Texte	1	CONTINUOUS		Non repris = Stockage dans Attribut							
Repère de nivellement	RENIV	Repère de nivellement	EMPM06	1	CONTINUOUS		RENIV	Point					1	Repère de nivellement
Repère de triangulation	RETRI_IGN	Type IGN : Repère de triangulation	EMPM07	1	CONTINUOUS		RETRI	Point				1	1	Repère de triangulation : Type IGN
	RETRI_AUTRE	Repère de triangulation Autre : Clocher	EMPM08	1	CONTINUOUS		"	Point				2		Repère de triangulation : Autre (Clocher)
Hydrographie	Bassin	BASSI	Bassin	EMPM08	5	CONTINUOUS	BASSI_H	BASSI	Polygone				n	Bassin
	Bord de Mer	BORDM	Bord de mer	Polyligne	5	CONTINUOUS		BORDM	Ligne				n	Bord de Mer
	Canal	CANAL	Canal	Polyligne	7	INTERRUPTU		CANAL	Ligne			1	n	Canal

	CANAL_RECOURVERT	Canal recouvert	Polyligne	7	INTERRUPT		"	Ligne			2	n	Canal recouvert
Citerne	CITEP	Robinet sur citerne	EMPM09	7	CONTINUOUS		CITER	Polygone				n	Citerne
Citerne ponctuelle	CITER	Citerne	Point	7	CONTINUOUS		CITEP	Point				1	Robinet sur citerne
Cunette	CUNET	Cunette	Polyligne	4	CONTINUOUS		CUNET	Ligne				n	Cunette
Digue	DIGUE_ROCHER	Digue rocher	Polyligne	9	CONTINUOUS		DIGUE	Ligne			1	n	Digue Rocher
	DIGUE_MUR	Digue mur	Polyligne	9	CONTINUOUS		"	Ligne			2	n	Mur Digue
Ecoulement d'eau	ECOULO	Ecoulement d'eau	Polyligne	4	CACHE		ECOULO	Ligne			1	n	Ecoulement d'eau
	ECOUL_DAUPHIN	Ecoulement d'eau type Dauphin	Polyligne	4	CACHE		"	Ligne			2	n	Ecoulement d'eau type Dauphin
Ecoulement de type Dauphin ponctuel	ECPTD	Ecoulement ponctuel de type dauphin	EMPM10	4	CONTINUOUS		ECPTD	Point				1	Ecoulement de type Dauphin ponctuel
Panne	PANNE	Panne	PolyPolyligne fermée	8	CONTINUOUS		PANNE	Polygone				n	Panne
Piscine	PISCI	Piscine	PolyPolyligne fermée	5	CONTINUOUS	PISCI_H	PISCI	Polygone				n	Piscine
Plage	PLAGE	Zone de Plage	PolyPolyligne fermée	9	CONTINUOUS		PLAGE	Polygone				n	Plage
Puits	PUITS	Puits	EMPM62	7	CONTINUOUS		PUITS	Point	Oui			1	Puits

	Ruisseau - Rivière	RIVIE	Rivière	Polylign e	5	CONTI NUOUS		RIV IE	Lign e			n	Ruisseau - Rivière	
Mobilier Urbain	Banc	BANC_SIMPLE	Banc	PolyPol yligne fermée	7	CONTI NUOUS		BA NC	Poly gone			1	4	Banc
		BANC_DOUBLE	Banc double	PolyPol yligne fermée	7	CONTI NUOUS		"	Poly gone			4	4	Banc double
	Abri Bus	BUS	Abri Bus	PolyPol yligne fermée	7	CONTI NUOUS		BUS	Poly gone			1	4	Abri Bus
	Cabine téléphoni que	CATEL_STANDARD	Cabine téléphonique simple standard	PolyPol yligne fermée	2	CONTI NUOUS		CA TEL	Poly gone			1	4	Cabine simple standard
		CATEL_DOUBLE	Cabine téléphonique double standard	PolyPol yligne fermée	2	CONTI NUOUS		"	Poly gone			2	8	Cabine double standard
		CATEL_TRIPLE	Cabine téléphonique triple standard	PolyPol yligne fermée	2	CONTI NUOUS		"	Poly gone			3	9	Cabine triple standard
		CATEL_HEXAGONA LE	Cabine téléphonique hexagone	PolyPol yligne fermée	2	CONTI NUOUS		"	Poly gone			4	8	Cabine hexagonale
	Colonne d'affichag e	COAFF	Colonne d'affichage	PolyPol yligne fermée (cercle)	7	CONTI NUOUS		CO AFF	Poly gone (cerc le)				3	Colonne d'affichage
Fontaine	FONTN	Fontaine	EMPM1 1	7	CONTI NUOUS		FO NT N	Poin t				1	Fontaine	
Jardinière	JARDI_CONTOUR	Jardinière définie par son contour	PolyPol yligne fermée	7	CONTI NUOUS		JAR DI	Poly gone			1	n	Jardinière définie par son contour	

	JARDI_CARRE_RECTANG	Jardinière carrée ou rectangulaire	PolyPoly ligne fermée	7	CONTINUOUS	"	Polygone			2	4	Jardinière carrée ou rectangulaire
	JARDI_ROMDE	Jardinière ronde	PolyPoly ligne fermée (cercle)	7	CONTINUOUS	"	Polygone (cercle)			3	3	Jardinière ronde
	JARDI_CARRE_ARRONDI	Jardinière carrée arrondie aux angles	PolyPoly ligne fermée	7	CONTINUOUS	"	Polygone			4	n	Jardinière rectangulaire ou carrée arrondie aux angles
	JARDI_RECTANG_OUVERTE	Jardinière rectangulaire ouverte deux angles arrondis	PolyPoly ligne fermée	7	CONTINUOUS	"	Polygone			5	n	Jardinière rectangulaire ou carrée ouverte deux angles arrondis
	JARDI_RECTANG_FERMEE	Jardinière rectangulaire fermée deux angles arrondis	PolyPoly ligne fermée	7	CONTINUOUS	"	Polygone			6	n	Jardinière rectangulaire ou carrée fermée deux angles arrondis
Sanisette	SANIS	Sanisette	PolyPoly ligne fermée	2	CONTINUOUS	SANIS	Polygone				n	Sanisette
Kiosque	KIOSQ	Kiosque défini par son contour	PolyPoly ligne fermée	2	CONTINUOUS	KIOSQ	Polygone				n	Kiosque défini par son contour
Point d'information	PTINF_PISA	Point information type PISA	EMPM13	7	CONTINUOUS	PTINF	Point			1	1	Point information type PISA

		PTINF_MUPI_SENIO R	Point information MUPI sénior	EMPM1 4	7	CONTI NUOUS		"	Poin t			2	1	Point information MUPI sénior
		PTINF_MUPI_PARIS	Point information MUPI Paris	EMPM1 5	7	CONTI NUOUS		"	Poin t			3	1	Point information MUPI Paris
		PTINF_SICOM	Portique Sicom hotelier économique	EMPM1 6	7	CONTI NUOUS		"	Poin t			4	1	Portique Sicom hotelier économique
	Panneau d'arrêt de bus	PANAR	Panneau d'arrêt de bus	EMPM1 2	7	CONTI NUOUS		PA NA R	Poin t				1	Panneau d'arrêt de bus
Orographie	Bas de talus	BTALU	Bas de talus	Polylign e	35	CACHE		BT AL U	Lign e				n	Bas de talus
	Courbes bathymétr iques	COURBE	Courbe bathymétrique	Polylign e	7	CONTI NUOUS		CB AT Y	Lign e				n	Courbes bathymétriq ues
	Courbes de niveau	COURBE_NIVEAU	Courbe de niveau		9	CONTI NUOUS	Par Défa ut	CNI VO	Lign e				n	Courbes de niveau
	Crête	CRETE	Crête de talus	Polylign e	7	CONTI NUOUS		CRE TE	Lign e				n	Crête
	Haut de talus	OTALU	Grand haut de talus	Polylign e	35	TALUS		OT AL U	Lign e			1	n	Haut de talus
	Rocher	ROCHE	Grand roche	Polylign e	8	CONTI NUOUS		RO CH E	Lign e			1	n	Rocher
		T_COURB_NIV	Textes courbes de niveaux	Texte		7	CONTI NUOUS		CNI VO T	Text e				

Réseaux Eaux , Assainissement	Avaloir	AVAL_SIMPLE	Avaloir longueur terrain (reprise d'arrière)	EMPM64	7	CONTINUOUS		AV AL	Poin t	Oui	Oui	1	1	Ensemble Avaloir Grille	
		AVAL_SOUS_SOL	Avaloir longueur terrain (reprise d'arrière)	EMPM64	7	CONTINUOUS		"	Poin t	Oui	Oui	3	1	Avaloir longueur terrain	
		AVAL_SS	Avaloir sous-sol longueur terrain	EMPM64	7	CONTINUOUS		"	Poin t	Oui	Oui	5	1	Avaloir sous-sol longueur terrain	
		AVAL_STD	Ensemble Avaloir Grille Standard (80*80 cm)	EMPM19	7	CONTINUOUS		"	Poin t	Oui	Oui	6	1	Avaloir standard (80*80 cm)	
	Bouche d'arrosage	BOUCHAR	Bouche d'arrosage	EMPM22	7	CONTINUOUS		BO UC HA R	Poin t		Oui		1	Bouche d'arrosage	
	Bouche à clé	BOUCHE_EAU	Bouche à clé	EMPM20	7	CONTINUOUS		BO UC LE	Poin t				1	1	Bouche à clé
		BOUCHE_GAZ	Bouche à gaz	EMPM21	7	CONTINUOUS		"	Poin t				2	1	Bouche à gaz
	Grille	GRILL	Grille d'assainissement	PolyPol yligne fermée	7	CONTINUOUS		GRI LL	Poly gone					n	Grille d'assainissement
	Caniveau	CANIVO	Fil d'eau du caniveau	Polyligne	7	CONTINUOUS		CA NIV O	Lign e					n	Fil d'eau du caniveau
	Réseaux Electrique	Emprise Pylône	EPYLO	Emprise pylône	PolyPol yligne fermée	7	CONTINUOUS		EPY LO	Poly gone				4	Emprise Pylône
Lampadaire		LAMP_BOULE	Lampadaire boule	EMPM48	7	CONTINUOUS		LA MP	Poin t			1	1	Lampadaire boule	
		LAMP_SIMPLE	Lampadaire bec simple	EMPM23	7	CONTINUOUS		"	Poin t			2	1	Lampadaire bec simple	

	LAMP_DOUBLE	Lampadaire bec double	EMPM24	7	CONTINUOUS		"	Poin t			3	1	Lampadaire bec double
	LAMP_SUSPENDU	Lampadaire suspendu	EMPM49	7	CONTINUOUS		"	Poin t			4	1	Lampadaire suspendu
Lampadaire avec socle	LAMPS_SIMPLE_SO CLE	Lampadaire avec socle bec simple	PolyPol y ligne fermée	7	CONTINUOUS		LA MP S	Poly gone (cerc le)			1	3	Lampadaire avec socle bec simple
	LAMPS_DOUBLE_SO CLE	Lampadaire avec socle bec double	PolyPol y ligne fermée	7	CONTINUOUS		"	Poly gone (cerc le)			2	3	Lampadaire avec socle bec double
Ligne haute tension	LIGHT	Ligne haute tension	Polylign e	1	CONTINUOUS		LIG HT	Lign e				n	Ligne haute tension
Poteau EDF	PTEDF_SUSPENDU	Poteau EDF suspendu sans lampadaire	EMPM25	10	CONTINUOUS		PTE DF	Poin t			1	1	Poteau EDF suspendu sans lampadaire
	PTEDF_SIMPLE	Poteau EDF au sol sans lampadaire	EMPM26	10	CONTINUOUS		"	Poin t			2	1	Poteau EDF au sol sans lampadaire
	PTEDF_LAMP	Poteau EDF au sol avec lampadaire	EMPM27	10	CONTINUOUS		"	Poin t			3	1	Poteau EDF au sol avec lampadaire
Poteau EDF avec socle	PTEDS_SOCLE_CIR	Poteau EDF au sol sans lampadaire avec socle circulaire	PolyPol y ligne fermée (cercle)	7	CONTINUOUS		PTE DS	Poly gone (cerc le)			1	n	Poteau EDF au sol sans lampadaire avec socle circulaire

		PTEDS_SOCLE_RECT	Poteau EDF au sol sans lampadaire avec socle rectangulaire	PolyPol yligne fermée	7	CONTINUOUS		"	Polygone			2	4	Poteau EDF au sol sans lampadaire avec socle rectangulaire ou carré
		PTEDS_LAMP_SOCL E_CIR	Poteau EDF au sol avec lampadaire et socle circulaire	PolyPol yligne fermée (cercle)	7	CONTINUOUS		"	Polygone (cercle)			3	n	Poteau EDF au sol avec lampadaire et socle circulaire
		PTEDS_LAMP_SOCL E_RECT	Poteau EDF au sol avec lampadaire et socle rectangulaire	PolyPol yligne fermée	7	CONTINUOUS		"	Polygone			4	4	Poteau EDF au sol avec lampadaire et socle rectangulaire ou carré
	Porte caténaire	PORTE_CONTENAIRE	Pylône porte caténaire du Tramway	Point			1	PCATE	Point					Pylône porte caténaire du Tramway
	Pylône	PYLON	Pylône	EMPM28	7	CONTINUOUS		PYLON	Point				1	Pylône
Réseau divers	Armoire technique	ARMOI_TECH	Armoire technique	PolyPol yligne fermée 4 points	7	CONTINUOUS		ARMOI	Polygone			2	4	Armoire technique rectangulaire ou carré
	Borne d'incendie	BORNE_INC	Borne incendie	EMPM29	7	CONTINUOUS		BORNI	Point				1	Borne d'incendie
	Bouche d'incendie	BOUCHE_INC	Bouche incendie	EMPM30	7	CONTINUOUS		BOUI	Point				1	Bouche d'incendie
	Dalle de Réseau PTT	DALLE-RESEAU	Dalle de réseau		7	CONTINUOUS		DALLE	Polygone			3	4	Dalle de réseau (rectangulaire ou carré)

	Gazoduc	GAZOD	Gazoduc	Polyligne	2	CONTINUOUS		GAZOD	Ligne				n	Gazoduc
	Poteau de ligne câblée PTT	PTCAB_SIMPLE	Poteau PTT simple	EMPM31	3	CONTINUOUS		PTCAB	Point			1	1	Poteau simple
		PTCAB_JAMBAGE_G	Poteau avec jambage à gauche	EMPM32G	3	CONTINUOUS		"	Point	Oui	Oui	2	1	Poteau avec jambage à gauche
		PTCAB_JAMBAGE_D	Poteau avec jambage à droite	EMPM32D	3	CONTINUOUS		"	Point	Oui	Oui	3	1	Poteau avec jambage à droite
	Regard	REGAR_CARRE	Regard carré	PolyPolyligne fermée	7	CONTINUOUS		REGAR	Polygone			1	4	Regard carré
		REGAR Rond_SOLSOL	Regard rond sous-sol	PolyPolyligne fermée	7	CONTINUOUS		"	Polygone (cercle)			2	3	Regard rond sous-sol
		REGAR_ROND	Regard rond	PolyPolyligne fermée	7	CONTINUOUS		"	Polygone (cercle)			3	3	Regard rond
		REGAR_RECT	Regard rectangulaire ou carré sous-sol	PolyPolyligne fermée	7	CONTINUOUS		"	Polygone			4	4	Regard rectangulaire ou carré sous-sol
	Tronçon de conduite industrielle	TROCI	Tronçon de conduite industrielle	Polyligne	6	CONTINUOUS		TROCI	Ligne				n	Tronçon de conduite industrielle
	Poubelle	POUB	Poubelle	Point				POUB	Point					Poubelle fixe
Signalisation	Flèche	FLECH_SIMPLE	Simple	EMPM5	8	CONTI		FLE	Point		Oui	1	1	Flèche

Horizontale	directionnelle peinte au sol			3		NUOUS		CH	t				simple	
		FLECH_SIMPLE_DROITE	Simple orientation à droite	EMPM54	8	CONTINUOUS		"	Point		Oui	2	1	Flèche Simple orientation à droite
		FLECH_SIMPLE_GAUCHE	Simple orientation à gauche	EMPM55	8	CONTINUOUS		"	Point		Oui	3	1	Flèche Simple orientation à gauche
		FLECH_DOUBLE_DROITE	Double orientation à droite	EMPM56	8	CONTINUOUS		"	Point		Oui	4	1	Flèche Double orientation à droite
		FLECH_DOUBLE_GAUCHE	Double orientation à gauche	EMPM57	8	CONTINUOUS		"	Point		Oui	5	1	Flèche Double orientation à gauche
		FLECH_DOUBLE_GAUCHE_DROITE	Double orientation gauche droite	EMPM58	8	CONTINUOUS		"	Point		Oui	6	1	Flèche Double orientation à droite et à gauche
		FLECH_RABATTEMENT_DROITE	Rabattement à droite	EMPM59	8	CONTINUOUS		"	Point		Oui	7	1	Flèche Rabattement à droite
		FLECH_RABATTEMENT_GAUCHE	Rabattement à gauche	EMPM60	8	CONTINUOUS		"	Point		Oui	8	1	Flèche Rabattement à gauche
		Séparateur de voies	SPVOI_BUS	Couloir bus		8	CONTINUOUS		SPVOI	Ligne			1	n
		SPVOI_POINTILLE	Ligne blanche pointillée		8	CACHE		"	Ligne			2	n	Ligne blanche pointillée

		SPVOI_CONTINUE	Ligne blanche continue		8	CONTINUOUS		"	Ligne			3	n	Ligne blanche continue
		SPVOI_CONTINUE_POINTDROITE	Ligne blanche continue pointillée à droite		8	CONTINUOUS		"	Ligne			4	n	Ligne blanche continue pointillée à droite
		SPVOI_CONTINUE_POINTGAUCHE	Ligne blanche continue pointillée à gauche		8	CONTINUOUS		"	Ligne			5	n	Ligne blanche continue pointillée à gauche
		SPVOI_DOUBLE_CONTINUE	Ligne double continue		8	CONTINUOUS		"	Ligne			6	n	Ligne double continue
Limite d'emplacement de stationnement		LESTA_STATIONNEMENT	Aire de stationnement	Polyligne	2	INTERRUPTU		LESTA	Ligne			1	n	Aire de stationnement
		LESTA_TAXI	Aire de taxi	Polyligne	2	INTERRUPTU		"	Ligne			2	n	Aire de taxi
		LESTA_PARCMETRE	Aire de parcmètres	Polyligne	2	INTERRUPTU		"	Ligne			3	n	Aire de parcmètres
		LESTA_POTELETS	Aire à potelets	Polyligne	2	INTERRUPTU		"	Ligne			4	n	Aire à potelets
Passage piéton		PASSP	Passage piéton	PolyPolyligne fermée	9	INTERRUPTU	PASSP_H	PASSP	Polygone				n	Passage piéton
Signalisation Verticale	Feu piéton	FEUPI	Feu Piéton	EMPM33	7	CONTINUOUS		FEUPI	Point				1	Feu piéton
	Panneau de signalisation	PANSI_INTERDIT	Sens interdit	EMPM34	7	CONTINUOUS		PANSI	Point			1	1	Sens interdit
		PANSI_STAT_INTERDIT	Interdiction de stationner	EMPM35	7	CONTINUOUS		"	Point			2	1	Interdiction de stationner

		PANSI_OBLIG_DROITE	Sens obligatoire à droite	EMPM3 6	7	CONTINUOUS		"	Point			3	1	Sens obligatoire à droite
		PANSI_OBLIG_GAUCHE	Sens obligatoire à gauche	EMPM3 7	7	CONTINUOUS		"	Point			4	1	Sens obligatoire à gauche
		PANSI_GIRATOIRE	Sens giratoire	EMPM3 8	7	CONTINUOUS		"	Point			5	1	Sens giratoire
		PANSI_PRIORITE	Priorité à droite	EMPM4 0	7	CONTINUOUS		"	Point			7	1	Priorité à droite
		PANSI_STOP	Stop	EMPM4 1	7	CONTINUOUS		"	Point			8	1	Stop
		PANSI_ROND	Panneau rond	EMPM4 5	7	CONTINUOUS		"	Point			9	1	Panneau rond
		PANSI_CARRE	Panneau carré	EMPM4 6	7	CONTINUOUS		"	Point			10	1	Panneau carré
		PANSI_TRIANGULAIRE	Panneau triangulaire	EMPM4 7	7	CONTINUOUS		"	Point			11	1	Panneau triangulaire
		PANSI_CEDER_PASSAGE	Céder le passage	EMPM3 9	7	CONTINUOUS		"	Point			12	1	Ceder le Passage
		PANSI_DIRECTION	Panneau Direction						Point			13	1	Direction
		PANSI_ENTREE	Entrée d'agglomération						Point			14	1	Entrée d'agglomération
	Feu tricolore	PTFEU	Feu lumineux	EMPM4 2	7	CONTINUOUS		PTFEU	Point			1	1	Feu lumineux
		PTFEU_DEPORTE	Feu lumineux déporté	EMPM4 3	7	CONTINUOUS		"	Point			2	1	Feu lumineux déporté
		PTFEU_TRAM	Feu lumineux déporté		7	CONTINUOUS		"	Point			3	1	Feu de tramway
Transport	Tronçon de voie	TFVOIF_TRAIN	Train	Polyligne	7	CONTINUOUS		TV OIF	Ligne			1	n	Train

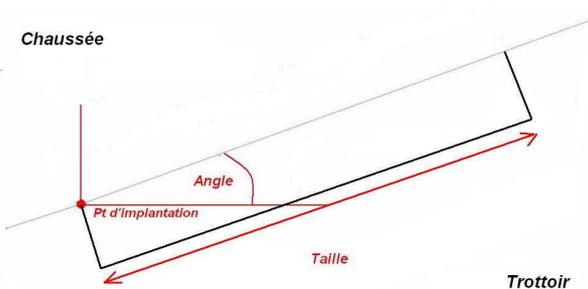
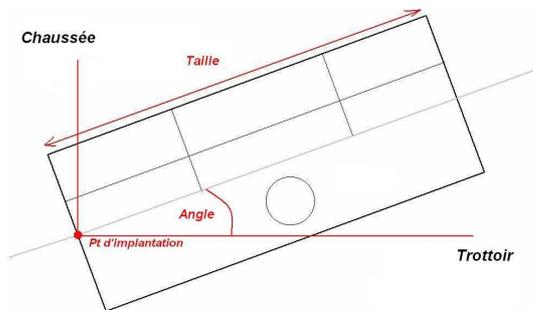
	ferrée	TFVOIF_TRAMWAY	Tramway	Polyligne	7	CONTINUOUS		"	Ligne			2	n	Tramway
Végétation	Alignement de végétation	ALIVG_BUISSON	Buisson (ligne de buisson)	Polyligne	3	CONTINUOUS		ALIVG	Ligne	Oui		1	n	Buisson
		ALIVG_ARBRES	Arbre	Polyligne	3	CONTINUOUS		"	Ligne			2	n	Arbre
	Végétation ponctuelle	VEGEP_CONIFERE	Conifère	EMPM51	3	CONTINUOUS		VEGEP	Point	Oui		1	1	Arbre isolé
		VEGEP_PALMIER	Palmier	EMPM52	3	CONTINUOUS		"	Point			2	1	Conifère
		VEGEP_BUISSON	Buisson	EMPM44	3	CONTINUOUS		"	Point			3	1	Palmier
		VEGEP_ISOLE	Arbre isolé	EMPM50	3	CONTINUOUS		"	Point	Oui		4	1	Buisson
	Zone Arborée	ZARBO_VERGER	Verger	PolyPolyligne fermée	33	CONTINUOUS	ZARBO_BOIS_H	ZARBO	Polygone			1	n	Verger
		ZARBO_BOIS	Bois ou espace vert	PolyPolyligne fermée	33	CONTINUOUS	ZARBO_GAZON_H	"	Polygone			2	n	Bois ou espace vert
		ZARBO_VIGNE	Vigne		33	CONTINUOUS	ZARBO_VIGNE_H	"	Polygone			3	n	Vigne
	Zone non arborée entretenue	ZNARBE_GAZON	Gazon	PolyPolyligne fermée	41	CONTINUOUS	ZNARBE_GAZON_H	ZNARBE	Polygone			1	n	Gazon

		ZNARBE_MARAICHER	Jardin maraîcher	PolyPolyligne fermée	41	CONTINUOUS	ZNARBE_MARAICHER_H	"	Polygone			2	n	Jardin maraîcher
		ZNARBE_SERRE	Culture en serre	PolyPolyligne fermée	41	CONTINUOUS	ZNARBE_SERRE_H	"	Polygone			3	n	Culture en serre
	Limite de culture	LIM_CULTURE	Limite culture	Polyligne	40	CONTINUOUS		LIMCU	Ligne				n	Limite de culture
	Zone non arborée non entretenu e	ZONE_NON_ENTRETENUE	Broussaille	Plygone	40	CONTINUOUS		ZNARBNE	Polygone				n	Broussaille
Voirie	Allée régulière	ALREG_SENTIER	Allée régulière ou sentier	PolyPolyligne fermée	9	CONTINUOUS		ALREG	Polygone			1	n	Allée régulière ou sentier
	Franchissement	FRANC_PONT	Pont	Polyligne	8	CONTINUOUS		FRANC	Ligne			1	n	Pont
		FRANC_TUNNEL	Tunnel	Polyligne	8	CONTINUOUS		"	Ligne			2	n	Tunnel
		FRANC	Franchissement	Polyligne	7	CONTINUOUS								
	Glissière de sécurité	GLISS	Glissière de sécurité	Polyligne	9	CONTINUOUS		GLISS	Ligne				n	Glissière de sécurité
	Ilot directionnel	ILOTD_MATERIALISE	Matérialisé	PolyPolyligne fermée	7	CONTINUOUS		ILOTD	Polygone			1	n	Matérialisé
ILOTD_PEINT		Peint	PolyPoly	7	CONTI		"	Poly			2	n	Peint	

			yligne fermée		NUOUS			gone					
Limite de chaussée	LIMCH	Bande de roulement	Polyligne	7	INTERR OMPU		LIM CH	Lign e			3	n	Bande de roulement
Passerelle - Toboggan	PASTO	Passerelle Toboggan	Polyligne	7	INTERR OMPU		PAS TO	Lign e				n	Passerelle - Toboggan
Rampe d'accès	RAMPE	Rampe d'accès	Polyligne	7	INTERR OMPU		RA MP E	Lign e				n	Rampe d'accès
Sentier	SENTI	Piste carrossable sentier	Polyligne	7	CACHE		SEN TI	Lign e			1	n	Piste carrossable sentier
Trottoir	TROTT_SOL	Trottoir	Polyligne	7	CONTI NUOUS		TR OT T	Lign e			1	n	Trottoir
	TROTT_SOUS_SOL	Trottoir sous-sol	Polyligne	7	CONTI NUOUS			Lign e			2	n	Trottoir sous-sol
Piste Cyclable	PVELO	Piste Cyclable	Polyligne	7	CONTI NUOUS		PVE LO	Lign e				n	Piste Cyclable
Piste Piéton	PPIETON	Piste Piéton	Polyligne	7	CONTI NUOUS		PPI ET ON	Lign e				n	Piste pour Piéton, bitumée ou goudronnée
Allée Piétonne	APIETON	Allée Piétonne	Polyligne	7	CONTI NUOUS		API ET ON	Lign e				n	Allée piétonne
Bordure	BORDU	Bordure	Polyligne	7	CONTI NUOUS		BO RD U	Lign e				n	Bordure des allées, voie de tram...
Zonage Technique	Contour_chantier	PROJETS_TOPO	Contour au plus serré du chantier	Polygon e	7	CONTI NUOUS		PR OJE TS_ TO	Lign e		2	n	Trottoir sous-sol

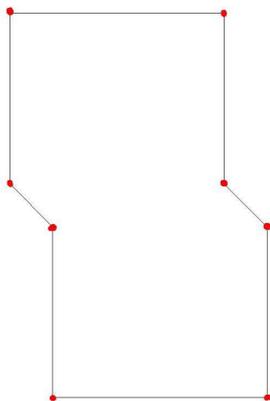
								PO							
--	--	--	--	--	--	--	--	----	--	--	--	--	--	--	--

Nomenclature graphique en accord avec APIC :



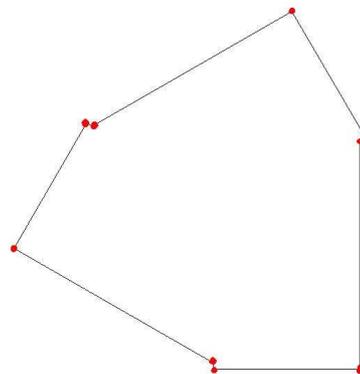
Ensemble Avaloir Grille

Cabine téléphonique double

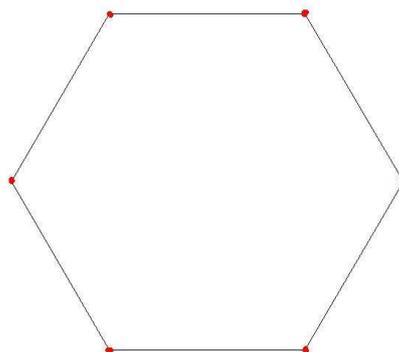


Ensemble Avaloir Longueur Terrain

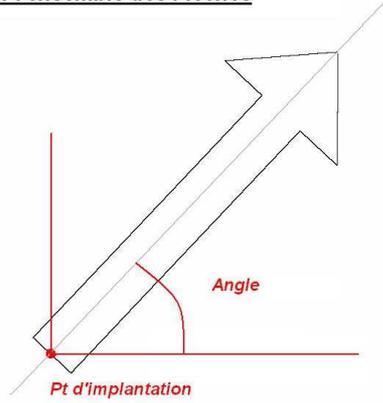
Cabine téléphonique Triple



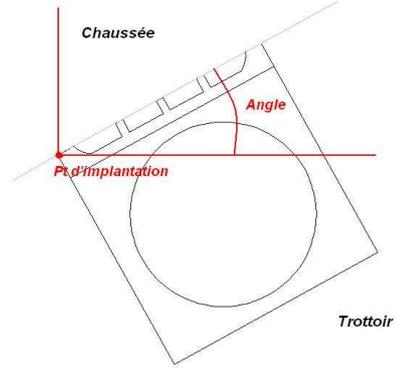
Cabine téléphonique Hexagonale



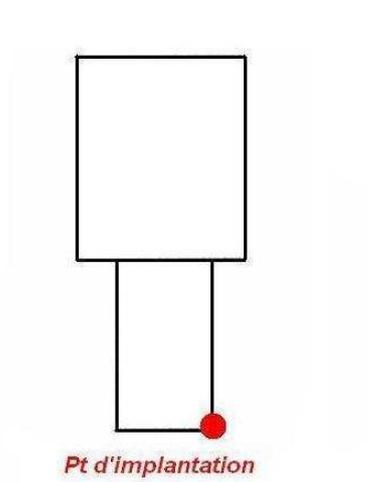
Pour l'ensemble des Flèches



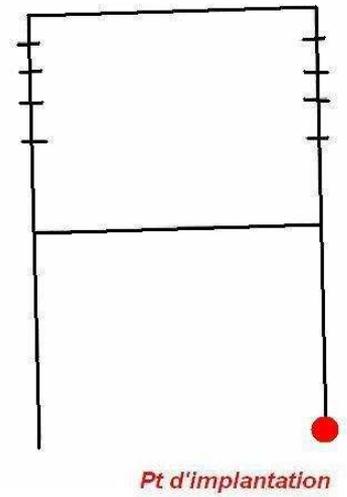
Ensemble Avaloir Grille Standard (80 * 80 cm)



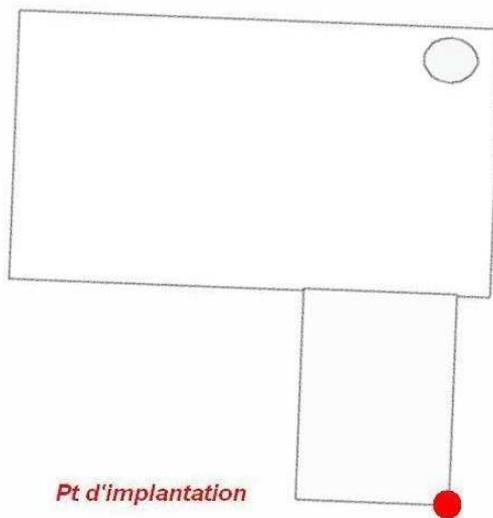
Point d'information MUPI Paris



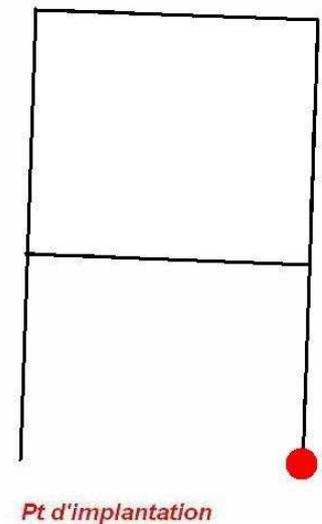
Point d'information Mupi Senior



Point d'information Type PISA



Point d'information sicom
Hotellier Economique



BOUCHAR

Pt implantation

